CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

DOSSIER R-4003-2017 PHASE 2 RÉGIE DE L'ÉNERGIE

CAUSE ANNUELLE DE GAZIFÈRE INC. (Ph. 2 – Cause tarifaire 2018 de *Gazifère Inc.*)

GAZIFÈRE INC.

Demanderesse

-et-

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)

-et-

L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE (AQLPA)

Intervenantes

LA CAUSE TARIFAIRE 2018 DE GAZIFÈRE INC.

Jacques Fontaine Consultant en énergie

Préparé pour:
Stratégies Énergétiques (S.É.)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

Le 17 octobre 2017

SOMMAIRE

RECOMMANDATION NUMÉRO 2.2.1

LA MODIFICATION À LA GOUVERNANCE DE GAZIFÈRE INC. AFIN D'INTÉGRER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE À SES ACTIVITÉS COURANTES DE VENTES ET DE COMMUNICATIONS

Nous recommandons à la Régie de l'énergie d'approuver fortement la modification que *Gazifère inc.* envisage d'apporter à sa gouvernance afin d'intégrer l'efficacité énergétique à ses activités courantes de ventes et de communications.

RECOMMANDATION NUMÉRO 2.2.2

UNE CONNAISSANCE ACCRUE PAR GAZIFÈRE DES CARACTÉRISTIQUES DE SA CLIENTÈLE

Nous recommandons à la Régie de l'énergie d'appuyer *Gazifère inc.* dans ses efforts pour améliorer sa connaissance des besoins de sa clientèle.

RECOMMANDATION NUMÉRO 2.2.3

L'ALLÉGEMENT RÉGLEMENTAIRE DE GAZIFÈRE INC.

Nous recommandons à la Régie de l'énergie d'accepter dans la présente phase le principe de l'indicateur tel que proposé par *Gazifère inc*. Cet indicateur simplifie l'examen des dépenses d'exploitation de *Gazifère inc*., exclusion de certains comptes de frais reportés évite des effets pervers tel que la réduction des efforts en efficacité énergétique et que le recours à des prévisions est raisonnable bien que celles-ci puissent être contestées et arbitrer par la Régie de l'énergie.

RECOMMANDATION NUMÉRO 2.2.4

LES SÉANCES DE TRAVAIL PORTANT SUR LES CRITÈRES D'ANALYSE DE RENTABILITÉ DES PROJETS D'EXTENSION DU RÉSEAU

Nous recommandons à la Régie de l'énergie d'inciter *Gazifère inc.* à tenir les séances de travail portant sur les critères d'analyse de rentabilité des projets d'extension du réseau le plus tôt possible de façon à pouvoir donner suite aux propositions qui en découleront en Phase 3 du présent dossier.

LES PROGRAMMES DU SECTEUR CI APPUI AUX INITIATIVES — OPTION ÉNERGÉTIQUE ET APPUI AUX INITIATIVES - AIDE À L'IMPLANTATION

Nous recommandons à la Régie de l'énergie d'accepter la hausse de l'aide financière de 0,25\$/m³ à 0,50\$/m³ demandée par *Gazifère inc.* dans ses programmes du secteur Commercial-Institutionnel (CI) *Appui aux initiatives – Option énergétique* et *Appui aux initiatives – Aide à l'implantation* car ces deux programmes ont atteint un niveau de maturité moindre que les programmes correspondants de Gaz Métro, qu'ils ont besoin d'un stimulus pour en relancer la participation, que leur niveau de TCTR ratio est bon et que le coût de l'aide financière ainsi proposée par m³ économisé se comparerait avantageusement avec le coût unitaire de l'ensemble du PGEÉ, et que la contribution de ces deux programmes au PGEÉ de *Gazifère inc.* est significative (42% des économies nettes de gaz).

RECOMMANDATION NUMÉRO 2.3.2

LE PROGRAMME RÉSIDENTIEL D'ÉCHANGEUR D'AIR AVEC RÉCUPÉRATION DE CHALEUR

Nous recommandons à la Régie de l'énergie d'approuver le programme du secteur résidentiel Échangeur d'air avec récupérateur de chaleur et son budget, parce qu'il présente un bon TCTR ratio de gaz naturel, qu'il a un coût moindre que les autres programmes du secteur résidentiel qui comportent une aide financière et que, de plus, il est fort possible que les économies attribuables à ce programme soient plus élevées de plus de 10%.

RECOMMANDATION NUMÉRO 2.3.3

LE PROJET-PILOTE DU SECTEUR RÉSIDENTIEL DE CHAUFFE-EAU SANS RÉSERVOIR À CONDENSATION

Nous recommandons à la Régie de l'énergie de suspendre sa décision quant au *Projet-pilote de Chauffe-eau sans réservoir à condensation* pour 2018 de *Gazifère inc.* et à son budget, jusqu'à ce que le taux d'opportunisme du programme (qui semblerait très élaboré) et donc sa rentabilité, déjà discuté quant au programme correspondant de Gaz Métro, puisse être correctement évalué, ce que la Régie a remis à une date ultérieure quant à Gaz Métro.

RECOMMANDATION NUMÉRO 2.3.4

LE PROGRAMME PROPOSÉ AU SECTEUR CI DE RÉGULATEUR EXTÉRIEUR DE MISE EN MARCHE DE CHAUDIÈRE

Nous recommandons à la Régie de l'énergie d'approuver le p programme proposé au secteur CI de *Régulateur extérieur de mise en marche de chaudière* et son budget, parce qu'il présente de belles qualités : un TCTR-gaz ratio de 4,81, une proportion de 8% des économies nettes de gaz de l'ensemble des gains du PGEÉ de Gazifère contre 1% de l'aide financière totale déboursée par Gazifère, ce qui peut aussi se traduire par un très faible coût unitaire annuel de 0,16\$/m³ alors que la moyenne globale du PGEÉ de Gazifère est de 0,79\$/m³.

LE NOUVEAU PROGRAMME DE CUISEUR VAPEUR ENERGY STAR

Nous recommandons à la Régie de l'énergie d'approuver le *Programme Cuiseur vapeur ENERGY STAR* proposé par *Gazifère inc.* pour 2018, et son budget, pour les raisons suivantes : présente un TCTR-gaz ratio de 4,64 et TCTR ratio tout de 8,39 à cause des économies d'eau qu'il entraîne. Il permet 0,5% des économies nettes de gaz pour une proportion de 0,05% des aides financières octroyées par Gazifère. Le cout unitaire annuel de 0,09\$/m³ est le plus faible des aides financières versées (sauf, évidemment l'abaissement de la température des chauffe-eau). La moyenne globale du PGEÉ de Gazifère est de 0,79\$/m³.

RECOMMANDATION NUMÉRO 2.3.6 LE NOUVEAU PROGRAMME DE PLAQUE CHAUFFANTE ENERGY STAR

Nous ne croyons pas que la Régie de l'énergie ait à se prononcer à ce stade sur le *Programme Plaque chauffante ENERGY STAR*.

RECOMMANDATION NUMÉRO 2.3.7 LE NOUVEAU PROGRAMME DE LAVE-VAISSELLE ENERGY STAR

Nous recommandons à la Régie de l'énergie d'approuver le Programme Lave-vaisselle ENERGY STAR et son budget pour les raisons suivantes : il présente un présente un TCTR-gaz ratio de 2,61 et TCTR ratio tout de 6,77 car il présente aussi des bénéfices d'électricité et d'eau. Le coût unitaire annuel de 0,38\$/m³ se compare avantageusement à la moyenne globale du PGEÉ de Gazifère qui est de 0,79\$/m³.

RECOMMANDATION NUMÉRO 2.3.8 LE PROGRAMME PULVÉRISATEUR DE PRÉ-RINÇAGE À FAIBLE DÉBIT

Nous recommandons à la Régie de l'énergie d'approuver le *Programme Pulvérisateur de prérinçage à faible débit* et son budget, pour les raisons suivantes : il présente un TCTR-gaz ratio de 2,08. Le TCTR ratio tout est de 5,07 car il présente d'importants bénéfices d'eau. Le coût unitaire annuel de 0,47\$/m³ se compare avantageusement à la moyenne globale du PGEÉ de Gazifère qui est de 0,79\$/m³.

LE PROGRAMME DU SECTEUR CI, COMBO-HOTTE À DÉBIT VARIABLE ET GÉNÉRATEUR D'AIR TEMPÉRÉ À CONDENSATION

Nous recommandons à la Régie de l'énergie d'approuver le *programme du secteur CI Combo – hotte à débit variable et générateur d'air tempéré à condensation* et son budget, pour les raisons suivantes : il présente un TCTR-gaz ratio de 2,49. Le TCTR ratio tout est de 2,95 car il présente quelque gain d'électricité. Le coût unitaire annuel de 0,45\$/m³ se compare avantageusement à la moyenne globale du PGEÉ de Gazifère qui est de 0,79\$/m³

TABLE DES MATIÈRES

| 1 | - LE MAN | DAT | 1 |
|---|---------------|---|----|
| 2 | - LES MOI | DIFICATIONS À LA GOUVERNANCE DE GAZIFÈRE INC | 2 |
| | 2.1 | L'INTÉGRATION DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE AUX ACTIVITÉS COURANTES DE VENTES ET DE COMMUNICATIONS DE GAZIFÈRE INC | 3 |
| | 2.2 | UNE CONNAISSANCE ACCRUE PAR GAZIFÈRE DES CARACTÉRISTIQUES DE SA CLIENTÈLE | 7 |
| | 2.3 .1 | LA MISE EN PLACE DE MESURES D'ALLÈGEMENT RÉGLEMENTAIRE AUX FINS D'ÉVALUER LE CARACTÈRE RAISONNABLE DES DÉPENSES D'EXPLOITATION La proposition de Gazifère | |
| | 2.4 | LES SÉANCES DE TRAVAIL PORTANT SUR LA RENTABILITÉ DES PROJETS D'EXTENSION DU RÉSEAU | |
| 3 | - LE PLAN | I GLOBAL EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE 2018 DE GAZIFÈRE INC | 12 |
| | 3.1 | UN OBJECTIF AMBITIEUX | 12 |
| | 3.2 | LES PROGRAMMES DU SECTEUR CI APPUI AUX INITIATIVES — OPTION ÉNERGÉTIQUE ET APPUI AUX INITIATIVES - AIDE À L'IMPLANTATION | 14 |
| | 3.3 | LES NOUVEAUX PROGRAMMES PROPOSÉS PAR GAZIFÈRE POUR LE MARCHÉ RÉSIDENTIEL | 18 |
| | 3.3.1 | Le Programme résidentiel d'échangeur d'air avec récupération de chaleur | 18 |
| | 3.3.2 | Le Projet-pilote du secteur résidentiel de Chauffe-eau sans réservoir à condensation | 19 |
| | 3.4 | LES NOUVEAUX PROGRAMMES PROPOSÉS PAR GAZIFÈRE POUR LE MARCHÉ POUR LE MARCHÉ COMMERCIAL ET INSTITUTIONNEL (CI)) | 21 |
| | 3.4.1 | Le Programme proposé au secteur CI de Régulateur extérieur de mise en marche de chaudière | |
| | 3.4.2 | Les Programmes proposés quant aux équipements de cuisine commerciale | 22 |
| | 3.4.3 | Le programme du secteur CI, Combo-Hotte à débit variable et générateur d'air tempéré à condensation | 25 |
| | | | |

| Régie | de l'éner | gie - D | ossier | R-4003-20 | 017, Phase | 2 |
|-------|-------------|---------|--------|-----------|------------|---|
| Cause | e tarifaire | 2018 de | Gazif | ère Inc. | | |

LE MANDAT

Le soussigné a reçu mandat, de la part de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*, de produire une étude sur la cause tarifaire 2018 de *Gazifère Inc.*, particulièrement en ce qui a trait à divers aspects de modification de sa gouvernance (intégration des activités visant l'efficacité énergétique aux autres activités, meilleur portrait de la clientèle, allègement réglementaire, séances de travail) ainsi qu'à son *Plan global d'efficacité énergétique (PGEÉ)*.

Le présent rapport est le fruit de nos travaux et est remis à *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et à l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* afin que celles-ci puissent le déposer comme faisant partie de leur preuve devant la Régie de l'énergie. Il s'inscrit en continuité avec nos études et rapports déjà produits, lors des années antérieures, particulièrement mais pas uniquement, sur les programmes d'efficacité énergétique de *Gazifère Inc.*

LES MODIFICATIONS À LA GOUVERNANCE DE GAZIFÈRE INC.

Au présent dossier, à la fois quant à son *Plan global en efficacité énergétique (PGÉE)*, quant à sa proposition d'allègement réglementaire et quant à divers autres aspects de son dossier tarifaire 2018, *Gazifère inc.* nous montre qu'elle entreprend graduellement des modifications à sa gouvernance, lesquels sont les bienvenus et de nature à améliorer son efficience.

Nous en regroupons l'examen ci-après, au présent chapitre.

2.1 L'INTÉGRATION DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE AUX ACTIVITÉS COURANTES DE VENTES ET DE COMMUNICATIONS DE GAZIFÈRE INC.

Gazifère inc. envisage d'apporter une modification importante à sa gouvernance afin d'intégrer dorénavant l'efficacité énergétique à ses activités courantes de ventes et de communication :

Le service des ventes <u>inclura l'efficacité énergétique</u> dans ses échanges avec les entrepreneurs en construction, les installateurs et les firmes de génieconseil. ¹

Le service des communications de Gazifère effectue une planification annuelle de ses activités <u>en incluant l'efficacité énergétique</u> au cœur de ses objectifs. ²

Quant aux activités de ventes, Gazifère inc. explique :

RÉPONSE 9A DE GAZIFÈRE INC. À SÉ-AQLPA

Le service des ventes de Gazifère est à l'affût des programmes d'efficacité énergétique offerts à sa clientèle. Toutefois, <u>jusqu'à présent, il jouait un rôle passif dans la promotion de l'offre en efficacité énergétique</u>; le représentant en développement de marché informait les entrepreneurs, installateurs et firmes de génie, au besoin, à l'égard des programmes d'efficacité énergétique, mais le plus souvent, il dirigeait les échanges directement vers le service d'efficacité énergétique de Gazifère.

C'est l'ETC responsable des programmes d'efficacité énergétique qui avait la responsabilité de rencontrer les entrepreneurs en construction, installateurs et firmes de génie, de promouvoir l'offre et de répondre aux questions. Or, l'ETC responsable des programmes d'efficacité énergétique a, sur une base régulière, peu d'opportunités d'échanges avec ces groupes. Par exemple, contrairement aux représentants de développement de marché, l'ETC dédié à l'efficacité énergétique n'assiste pas aux réunions de démarrage des projets de construction. Ces réunions représentent souvent une opportunité d'échange sur la faisabilité de brancher le projet à gaz naturel. La faisabilité des travaux, les coûts et les avantages (incluant les aides financières disponibles) liés aux programmes d'efficacité énergétique offerts par Gazifère sont autant d'éléments qui peuvent influencer la décision d'un entrepreneur. L'inclusion

GAZIFÈRE INC., Dossier R-4003-2017, Phase 2, Pièce B-0170, GI-19, Document 1, Tableau, page 17 : attribution 2018 du service des ventes. Souligné en caractères gras par nous.

GAZIFÈRE INC., Dossier R-4003-2017, Phase 2, Pièce B-0170, GI-19, Document 1, Tableau, page 17 : attribution 2018 du service des communications. Souligné en caractères gras par nous.

<u>de l'efficacité énergétique dans le mandat des représentants du service des ventes favorisera la fréquence et la qualité des échanges.</u> ³

Quant aux activités de communications, elle explique :

RÉPONSE 8A DE GAZIFÈRE INC. À SÉ-AQLPA

Jusqu'à présent, l'efficacité énergétique était une activité gérée comme un service à part entière; la coordonnatrice et l'adjointe coordonnatrice étaient responsables de la gestion et de la réalisation des objectifs de Gazifère, ce qui incluait la promotion de l'offre en efficacité énergétique.

En modifiant la structure de gestion de l'efficacité énergétique, Gazifère transfère, les responsabilités associées à ce rôle et les distribue entre divers services (ventes, communication et affaires réglementaires). Le service des communications de Gazifère sera donc, à partir de l'année 2018, responsable de la promotion des activités en efficacité énergétique. Cette nouvelle répartition des tâches permettra aux programmes d'efficacité énergétique de bénéficier d'une plus grande visibilité puisque le service des communications coordonnera ses activités en incluant l'efficacité énergétique dans ses objectifs de communication.

Le service des communications de Gazifère est responsable de la coordination de toutes les activités de communication de l'entreprise et détient des connaissances élargies sur les outils de communication disponibles, les activités promotionnelles en cours et les projets à venir. Par exemple, le service des communications travaille sur un projet en collaboration avec le service des incendies de la Ville de Gatineau pour mettre sur pied une campagne de sensibilisation au monoxyde de carbone. L'une des initiatives de cette campagne est de remettre gratuitement des détecteurs de monoxyde de carbone à des familles défavorisées. Cette initiative a été développée en parallèle aux initiatives de promotion de l'efficacité énergétique. Il s'agit toutefois d'une occasion idéale pour s'adresser aux ménages à faible revenu alimentés à gaz naturel et de promouvoir du même coup la consommation responsable de l'énergie. 4

GAZIFÈRE INC., Dossier R-4003-2017, Phase 2, Pièce B-0192, Réponse 9a à SÉ-AQLPA. Souligné en caractère gras par nous.

GAZIFÈRE INC., Dossier R-4003-2017, Phase 2, Pièce B-0192, Réponse 8a à SÉ-AQLPA. Souligné en caractère gras par nous.

Nous applaudissons cette modification à la gestion des activités de Gazifère inc., laquelle ne pourra qu'accroître la percée des programmes d'efficacité énergétique auprès de la clientèle, permettre une stratégie plus globale dans l'approche de Gazifère inc. auprès des différents segments de sa clientèle, en plus de favoriser des gains d'efficience.

Nous ne pouvons qu'établir un parallèle avec l'approche menée actuellement par Gaz Métro en vue de favoriser une « vision à 360 degrés » de sa clientèle par l'intégration de ses outils informatiques destinés à ses relations avec les clients (dossiers R-3950-2015 et R-4014-2017 de la Régie de l'énergie, SÉ-AQLPA-GIRAM ayant récemment logé des commentaires dans ce dernier dossier ⁵):

3.1 RELATIONNEL CLIENT

Gaz Métro a à cœur la croissance et le maintien de sa clientèle et dans cette optique, Gaz Métro tient à mieux connaître ses clients de façon à répondre à leurs besoins et attentes toujours grandissants.

De facon générale, les outils de gestion de la relation clientèle (CRM) ont été développés, entre autres, pour offrir une plateforme centralisée permettant de recueillir et de rassembler l'ensemble des informations disponibles relatives à un client, actuel ou futur. Cet amalgame d'informations provenant de sources multiples, qui se retrouve désormais centralisé à même un outil technologique performant, permet d'obtenir un portrait complet du client, portrait défini comme « vision 360° ». Cette vision 360° est essentielle dans un contexte visant à mieux connaître le client de façon à agir de la meilleure manière avec et envers lui. En ayant une vue centralisée de l'information concernant le client, il devient possible de mieux comprendre ce dernier et d'orienter les actions de l'entreprise envers lui. Cette connaissance accrue permet de mieux accompagner le client tout au long de son cycle de vie, c'est-à-dire du contact initial jusqu'à la fin éventuelle de sa relation avec l'entreprise, en passant, par exemple, par la négociation d'une entente de service ou la proposition d'un produit lui étant adapté, de façon à maintenir une satisfaction élevée du client et ainsi maximiser les chances d'acquisition et de rétention de ce dernier. 6

⁵ **SÉ-AQLPA-GIRAM**, Dossier R-4014-2017, Commentaires, le 13 octobre 2017.

GAZ MÉTRO, Dossier R-3951-2017, Pièce B-0009, Gaz Métro-1, Doc. 1, v.r. (version caviardée), pages 7-8. Souligné en caractère gras par nous.

LA MODIFICATION À LA GOUVERNANCE DE GAZIFÈRE INC. AFIN D'INTÉGRER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE À SES ACTIVITÉS COURANTES DE VENTES ET DE COMMUNICATIONS

Nous recommandons à la Régie de l'énergie d'approuver fortement la modification que *Gazifère inc.* envisage d'apporter à sa gouvernance afin d'intégrer l'efficacité énergétique à ses activités courantes de ventes et de communications.

2.2 Une connaissance accrue par Gazifère des caractéristiques de sa clientèle

En lien avec ce changement de gouvernance, nous rappelons qu'en Phase 1 du présent dossier nous avions suggéré à *Gazifère inc*. d'améliorer sa connaissance des besoins de sa clientèle :

Une piste de solution pourrait reposer sur l'amélioration de la connaissance par Gazifère Inc. des besoins de sa clientèle.⁷

Nous constatons que notre commentaire a été pris en compte par *Gazifère inc.* parce que celle-ci convient en effet :

À ce jour, Gazifère n'a réalisé aucune étude du potentiel technicoéconomique en efficacité énergétique pour son marché et dispose d'une connaissance très limitée de sa clientèle. Consciente de l'importance de données prévisionnelles dans l'analyse et l'approbation de son offre en efficacité énergétique, Gazifère a récemment confié au Consultant un mandat de segmentation de la clientèle. Les données récoltées serviront à dresser un portrait plus précis de la clientèle commerciale de Gazifère en segmentant les 3 500 clients par secteur d'activités. Ces données seront utiles pour développer les objectifs de participation de même que pour sélectionner les programmes d'efficacité énergétique qui seront offerts à la clientèle dans le cadre des prochains PGEÉ.

Par ailleurs, Gazifère amorce en 2017 un processus de collecte de données en continu servant à récolter les informations nécessaires à la détermination des taux de distorsion et à l'amélioration des programmes (ex. identification des facteurs d'influences dans le choix de participer au programme), un exercice qui contribuera également à renforcer la valeur des paramètres utilisés aux fins de l'établissement des cas-types. ⁸

RECOMMANDATION NUMÉRO 2.2.2 UNE CONNAISSANCE ACCRUE PAR GAZIFÈRE DES CARACTÉRISTIQUES DE SA CLIENTÈLE

Nous recommandons à la Régie de l'énergie d'appuyer *Gazifère inc.* dans ses efforts pour améliorer sa connaissance des besoins de sa clientèle.

Jacques FONTAINE pour SÉ-AQLPA, Dossier R-4003, Phase 1, Pièce C-SÉ-AQLPA-0009, SÉ-AQLPA 1, Document 1, page iii.

GAZIFÈRE, Dossier R-4003-2017, phase 2, pièce B-0170, GI-19, Document 1, pages 9 et 10. Souligné en caractère gras par nous.

2.3 LA MISE EN PLACE DE MESURES D'ALLÈGEMENT RÉGLEMENTAIRE AUX FINS D'ÉVALUER LE CARACTÈRE RAISONNABLE DES DÉPENSES D'EXPLOITATION

2.3.1 La proposition de Gazifère

Gazifère inc. propose dans cette présente phase de jauger son budget d'exploitation délesté de certains postes avec un indicateur composé par l'inflation prévue et par le taux de croissance prévu du nombre de clients. Par exemple pour l'année 2018, l'indicateur serait de 3,78% composé par une inflation de 1,9% et d'une croissance prévue de 1,88%. ⁹

Les exclusions au total de 1,996 M\$ couvrent les comptes de frais reportés (CFR) suivants :

Tableau 1 Les CFR exclus de l'indicateur

| Rubrique ¹⁰ | Montant (000\$) ¹¹ |
|------------------------------------|----------------------------------|
| Charges réglementaires | 316,4 |
| Quote part MERN | 569,0 |
| Programme d'efficacité énergétique | 170,9 |
| • SPEDE | 0,0 |
| Francisation | 0,0 |
| Retraite | 939,9 |
| Total | 1 996,2 |

Nous sommes à l'aise avec le fait que le programme d'efficacité énergétique soit exclu de l'indicateur.

Nous comprenons que l'application de l'indicateur évite de questionner à fond toutes les rubriques des dépenses d'exploitation même si un tel examen demeure possible comme le répond Gazifère à la Régie :

GAZIFÈRE INC, Dossier R-4003-2017, phase 2, pièce B-0169, GI-18, Document 1, Questions et réponses 5 à 8, pages 4 à 9.

GAZIFÈRE INC., Dossier R-4003-2017, phase 2, pièce B-0192, GI-28, Document 1, Réponse numéro 22a à la demande de renseignements numéro 2 de SÉ-AQLPA, page 20.

GAZIFÈRE INC, Dossier R-3969-2016, phase 2, pièce B-0402, GI-22, Document 1, page 1, colonne 4, ligne 10.

La mise en place d'un indicateur limitera naturellement les dépenses d'exploitation de Gazifère, en raison de la charge de travail supplémentaire importante qui serait nécessaire si Gazifère devait justifier des dépenses en excès du résultat de l'indicateur. Gazifère procédera à cet exercice, si cela s'avérait nécessaire, mais l'intention est que ces situations demeurent exceptionnelles.¹²

Le choix des composantes de l'indicateur est conforme au mécanisme incitatif en vigueur chez Gazifère de 2006 à 2015, comme celle-ci le confirme

• Un calcul serait effectué en utilisant les dépenses d'exploitation, exclusion faite des comptes de frais reportés, afin d'établir un indicateur. Cet indicateur serait établi au moyen du calcul suivant : dépenses d'exploitation (sans comptes de frais reportés) autorisées lors de l'année t-1 * (facteur d'inflation + facteur de croissance) :

o Le facteur de croissance représente la croissance du nombre de clients et a une incidence directe sur les dépenses d'exploitation. Il s'agit du facteur qui a été utilisé dans le cadre des deux derniers mécanismes incitatifs de Gazifère. Le premier mécanisme était limité aux dépenses d'exploitation alors que le second était global;

o Le facteur d'inflation représente le taux d'inflation du Québec (IPC), tel que déterminé conformément à la méthode en place pendant le mécanisme 16 incitatif qui s'est échelonné de 2006 à 2015, soit la moyenne des prévisions de l'indice des prix à la consommation du Québec (IPC Québec) établies au 18 mois d'août par le Conference Board of Canada, Desjardins, la Banque 19 Toronto Dominion, CIBC World Markets et BMO Nesbitt Burns. ¹³

Certains intervenants ont questionné le fait de se baser, pour déterminer l'indicateur, sur des prévisions :

Veuillez confirmer la compréhension de l'ACEFO à l'effet que le calcul de l'indicateur comporte un facteur d'inflation et un facteur de croissance tous deux basés sur des prévisions (moyenne des prévisions de l'IPC-Q et prévision du taux de croissance du nombre de clients), sans correction subséquente en fonction des taux réels (opération true up).

GAZIFÈRE INC., Dossier R-4003-2017, phase 2, pièce B-0185, GI-23, Document 1, partie de la réponse numéro 3.1 à la demande de renseignements numéro 2 de la Régie, page 7.

GAZIFÈRE INC., Dossier R-4003-2017, phase 2, pièce B-0169, GI-18, Document 1, page 5, lignes 10 à 20.

Gazifère le confirme.14

Nous sommes d'avis que le but de l'indicateur est de simplifier l'examen des dépenses d'exploitation de Gazifère, que l'exclusion de certains comptes de frais reportés évite des effets pervers tel que la réduction des efforts en efficacité énergétique et que le recours à des prévisions est raisonnable bien que celles-ci puissent être contestées et arbitrer par la Régie de l'énergie.

RECOMMANDATION NUMÉRO 2.2.3 L'ALLÉGEMENT RÉGLEMENTAIRE DE *GAZIFÈRE INC.*

Nous recommandons à la Régie de l'énergie d'accepter dans la présente phase le principe de l'indicateur tel que proposé par *Gazifère inc*. Cet indicateur simplifie l'examen des dépenses d'exploitation de *Gazifère inc*., exclusion de certains comptes de frais reportés évite des effets pervers tel que la réduction des efforts en efficacité énergétique et que le recours à des prévisions est raisonnable bien que celles-ci puissent être contestées et arbitrer par la Régie de l'énergie.

GAZIFÈRE, Dossier R-4003-2017, phase 2, pièce B-0188, GI-24, Document 1, partie de la réponse numéro 2.1 à la demande de renseignements numéro 1 de l'ACEFO, pages 4 et 5.

_

2.4 LES SÉANCES DE TRAVAIL PORTANT SUR LA RENTABILITÉ DES PROJETS D'EXTENSION DU RÉSEAU

Dans le présent dossier Gazifère inc. envisage de tenir des séances de travail portant sur les critères d'analyse de rentabilité des projets d'extension de réseau dont la Régie a autorisé la tenue aux termes de la décision D-2017-028. 15

Gazifère veut cependant entreprendre ces rencontres le plus tôt possible mais elle suggère d'en reporter l'application à un dossier connexe à un dossier tarifaire :

Gazifère s'attend à être en mesure de débuter les séances de travail cet automne. Conséquemment, le fruit de ces rencontres ne pourra être pris en considération dans le cadre du présent dossier. À ce stade, Gazifère prévoit que les propositions qui en découleront seront traitées dans un dossier connexe aux dossiers tarifaires. ¹⁶

Nous sommes favorables à tenir les séances de travail mais nous sommes d'avis que les résultats pourraient être traités en Phase 3 du présent dossier.

RECOMMANDATION NUMÉRO 2.2.4

LES SÉANCES DE TRAVAIL PORTANT SUR LES CRITÈRES D'ANALYSE DE RENTABILITÉ DES PROJETS D'EXTENSION DU RÉSEAU

Nous recommandons à la Régie de l'énergie d'inciter *Gazifère inc.* à tenir les séances de travail portant sur les critères d'analyse de rentabilité des projets d'extension du réseau le plus tôt possible de façon à pouvoir donner suite aux propositions qui en découleront en Phase 3 du présent dossier.

GAZIFÈRE, Dossier R-4003-2017, phase 2, pièce B-0169, GI-18, Document 1, page 9, lignes 22 à 24

GAZIFÈRE, Dossier R-4003-2017, phase 2, pièce B-0169, GI-18, Document 1,page 10, lignes 2 à 5.

LE PLAN GLOBAL EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE 2018 DE GAZIFÈRE INC.

3.1 UN OBJECTIF AMBITIEUX

Les économies annuelles de gaz naturel amenées par le *Plan global en efficacité énergétique* (*PGÉE*) de *Gazifère inc.* sont en chute libre depuis 2006. Gazifère inc. propose toutefois de redresser la situation de façon majeure à partir de 2008 comme le montrent le tableau suivant :

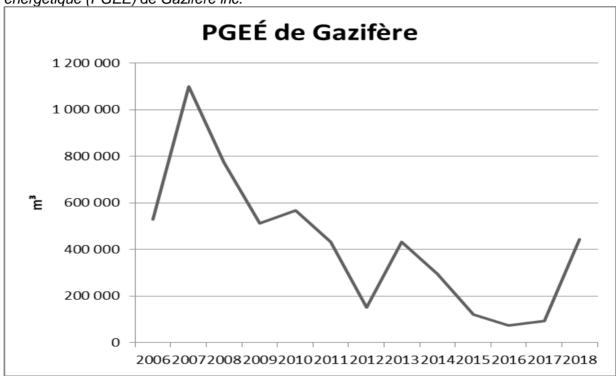
Tableau 1 Économies annuelles de gaz naturel amenées par le Plan global en efficacité

énergétique (PGÉE) de Gazifère inc.

| Année | PGEÉ en m³ | Source | | |
|---|------------|---|--|--|
| 2006 | 528 120 | | | |
| 2007 | 1 100 379 | 1 | | |
| 2008 | 773 689 | 1 | | |
| 2009 | 512 852 | R-3840-2013, Phase 2 B-0065, GI-20, Document 3, Tableau 1, Réponse 1.1, page 2 | | |
| 2010 | 567 139 | 5, Tableau 1, Nepolise 1.1, page 2 | | |
| 2011 | 431 092 | | | |
| 2012 | 150 554 | | | |
| 2013 | 433 764 | R-3884-2014, B-0042, GI-10, Document 1.1, page 1 | | |
| 2014 | 295 877 | R-3924-2015, B-0053, GI-10, Document 2,1, page 1 | | |
| 2015 | 120 232 | R-3969-2016, B-0046, GI-10, Document 1.1, page 1 | | |
| 2016 | 74 069 | R-4003-2017, B-0075, GI-10, Document 1, page 5 | | |
| Écart type 2006-2016 | 288 496 | | | |
| Moyenne 2006-2016 | 453 433 | | | |
| Proportion de l'écart type sur la moyenne 2006-2016 | 64% | | | |
| Moyenne sans 2016 | 491 370 | | | |
| 2017 Estimé | 94 000 | R-4003-2017 B-0187, GI-23, Document 3, page 1 | | |
| 2018 Prévu | 443 423 | R-4003-2017 B-0170, GI-19, Document 1, page 5 | | |
| Écart type 2006-2018 | 282 069 | | | |
| Moyenne 2006-2018 | 425 015 | | | |
| Proportion de l'écart type sur la moyenne 2006-2018 | 66% | | | |
| Moyenne sans 2018 | 423 481 | | | |

Le graphique suivant illustre très clairement la baisse des résultats du PGEÉ de *Gazifère inc.* jusqu'en 2017 (à un niveau tel qu'une courbe de tendance amènerait même le PGEÉ de *Gazifère inc.* à zéro en 2018), puis sa soudaine remontée anticipée pour 2018 :

Graphique 1 Évolution des annuelles de gaz naturel amenées par le *Plan global en efficacité* énergétique (*PGÉE*) de *Gazifère inc.*



Nous constatons du graphique et du tableau que les économies prévues par *Gazifère inc.* pour 2018 dépasseraient très nettement la moyenne enregistrée soit de 2006 à 2017 ou même de 2006 à 2018.

Il s'agit donc d'un objectif extrêmement ambitieux pour 2018 de la part de Gazifère inc.

Nous examinons ci-après la source de la croissance projetée du PGEÉ de *Gazifère inc.*, puis évaluons cette projection.

3.2 LES PROGRAMMES DU SECTEUR CI APPUI AUX INITIATIVES – OPTION ÉNERGÉTIQUE ET APPUI AUX INITIATIVES - AIDE À L'IMPLANTATION

Pour ces programmes du secteur Commercial-Institutionnel (CI) *Appui aux initiatives – Option énergétique* et *Appui aux initiatives - Aide à l'implantation*, *Gazifère inc.* propose d'augmenter substantiellement son aide financière par m³ économisé, la faisant passer de 0,25\$/m³ à 0.50\$/m³. ¹⁷

Cette demande est identique à une demande que Gaz Métro avait logée au dossier R-3987-2016, phase 2, laquelle avait été refusée par la Régie. Nous en avons fait part à Gazifère. Cette-ci nous indique être bien consciente de ce refus auprès de Gaz Métro mais croit néanmoins nécessaire l'augmentation proposée de l'aide financière à 0,50\$/m³, afin d'apporter à ces programmes le stimulus nécessaire qui permettra d'en accroître la participation :

QUESTION 18 A) DE SÉ-AQLPA À GAZIFÈRE INC.

Dans sa décision D-2017-084, la Régie de l'énergie a réduit à 0,30 \$/m³ l'aide financière unitaire dans le programme PE208. Avez-vous l'intention de maintenir votre demande à ce niveau ?

RÉPONSE 18 A) DE GAZIFÈRE INC. À SÉ-AQLPA

Nous vous référons à la réponse à la question 3.1 de la demande de renseignements no. 4 de la Régie et ajoutons ce qui suit.

Pour appuyer sa proposition de hausser l'aide financière du programme Appui aux Initiatives à 0.50\$/m³, Gazifère s'est appuyée sur les résultats de l'évaluation de programme PE208 de Gaz Métro. Malgré la décision de la Régie de limiter cette hausse à 0.30\$/m³ dans le cadre du dossier susmentionné de Gaz Métro, les éléments constatés, à savoir le niveau faible des aides financières de Gazifère par rapport à d'autres distributeurs pour des programmes équivalents ainsi que l'impact positif sur la participation, demeurent valables. Afin de soutenir la demande pour ce programme ainsi que pour pallier aux coûts additionnels requis pour la préparation des demandes d'aide financière, Gazifère maintient donc sa demande de rehausser l'aide financière à 0.50\$/m³.

Notons qu'une aide financière de 0,50\$/m3 représente pour Gazifère des coûts unitaires de 0,0476 \$/m³ et 0,0702 \$/m³ respectivement pour les volets

¹⁷ **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-4003-2017, phase 2, pièce B-0171, GI-19, Document 2, page 33.

Optimisation Énergétique et Aide à l'implantation comparativement à des coûts évités de 0,2792 \$/m³. 18

Voici la réponse à la question 3.1 de la demande de renseignements numéro 4 de la Régie :

RÉPONSE 3.1 DE GAZIFÈRE INC. À LA DDR4 DE LA RÉGIE

La comparaison entre les coûts évités et le niveau d'aide financière emprunte la perspective du distributeur pour l'analyse économique des mesures d'efficacité énergétique. Cette comparaison doit être effectuée sur une base équivalente, à savoir le coût par volume de gaz économisé (évité). L'analyse du coût unitaire pour le distributeur présentée ici est le ratio des aides financières versées aux participants sur la valeur actuelle nette des volumes économisés sur la durée de vie des mesures, après avoir tenu compte des taux de distorsion.

Le coût unitaire pour le distributeur des deux volets du programme Appui aux initiatives est présenté dans le prochain tableau, ainsi que les coûts évités et le ratio coût unitaire / coût évité. Ces données sont basées sur une aide financière de 0.50\$/m³.

| Volet | Coût Unitaire (\$/m³) | Coût évité (\$/m³) | Ratio |
|-----------------------|-----------------------|--------------------|-------|
| Aide à l'implantation | 0,060 | 0,2792 | 0,214 |
| Optimisation | | | |
| énergétique | 0,043 | 0,2792 | 0,156 |

La proposition de Gazifère d'accroître les aides financières pour le programme Appui aux Initiatives vise tout d'abord à accroître la participation au programme, et également à diminuer ou éliminer l'impact négatif pour les participants des modifications proposées quant au calcul des surcoûts comparativement à une base de référence.

La décision de la Régie présentée en référence s'inscrit principalement dans l'analyse de l'évolution des programmes de Gaz Métro, notamment en ce qui a trait à la progression des aides financières et de la satisfaction de la clientèle mesurée lors des évaluations de programmes en 2008 et 2016.

Par cette proposition, Gazifère désire justement s'extraire du contexte et de l'évolution historique de participation à ce programme, et insuffler un nouvel intérêt de la part de la clientèle de Gazifère et des professionnels

GAZIFÈRE INC., Dossier R-4003-2017, phase 2, pièce B-0192, GI-28, Document 1, Réponse numéro 18a à la demande de renseignements numéro 2 de SÉ-AQLPA, page 17. Souligné en caractère gras par nous.

<u>les appuyant dans leurs projets de construction et de rénovation de bâtiment</u>. Le rehaussement marqué des aides financières permettrait d'atteindre cet objectif à un coût faible pour le distributeur comparativement à ses coûts évités. 19

Nous croyons que la hausse de l'aide financière proposée par *Gazifère inc.* devrait être acceptée par la Régie, au moins à titre transitoire, et ceci pour les raisons suivantes :

- En premier lieu, tout comme *Gazifère inc.*, nous croyons qu'il est souhaitable d'apporter à ces programmes le stimulus nécessaire qui permettra d'en accroître la participation. Le contexte de participation à ces programmes de Gazifère inc. est effectivement différent de celui de Gaz Métro, dont la participation aux programmes correspondants avait atteint un plus haut stade de maturité. Tout comme *Gazifère inc.*, nous croyons qu'un coup de barre plus énergique est requis quant à l'aide financière offerte sous ces programmes si l'on veut pouvoir répondre au vœu gouvernemental d'accroître substantiellement le niveau de l'efficacité énergétique au Québec.
- Les TCTR ratios sont bons, se situant respectivement à 1,25 et à 2,11 pour ces deux programmes. ²⁰
- Le coût unitaire de l'aide financière par économie nette pour ces deux programmes est respectivement de 0,68\$/m³ (78 004\$/113 884m³) et de 0,67\$/m³ (47 532\$/71 300m³), ce qui se compare avantageusement avec l'aide financière unitaire totale du PGEÉ, laquelle est de 0,79\$/m³ (351 199\$/443 424 m³).
- Ensemble, ces deux programmes produisent donc 42% des économies nettes du PGEÉ de *Gazifère inc.*

GAZIFÈRE, Dossier R-4003-2017, phase 2, pièce B-0187, GI-23, Document 3, Réponse numéro 3 à la demande de renseignements numéro 4 de la Régie, pages 7 et 8. Souligné en caractère gras par nous.

GAZIFÈRE, Dossier R-4003-2017, phase 2, pièce B-0171, GI-19, Document 2, Tableau 9, page 71.

LES PROGRAMMES DU SECTEUR CI APPUI AUX INITIATIVES - OPTION ÉNERGÉTIQUE ET APPUI AUX INITIATIVES - AIDE À L'IMPLANTATION

Nous recommandons à la Régie de l'énergie d'accepter la hausse de l'aide financière de 0,25\$/m³ à 0,50\$/m³ demandée par *Gazifère inc.* dans ses programmes du secteur Commercial-Institutionnel (CI) *Appui aux initiatives – Option énergétique* et *Appui aux initiatives – Aide à l'implantation* car ces deux programmes ont atteint un niveau de maturité moindre que les programmes correspondants de Gaz Métro, qu'ils ont besoin d'un stimulus pour en relancer la participation, que leur niveau de TCTR ratio est bon et que le coût de l'aide financière ainsi proposée par m³ économisé se comparerait avantageusement avec le coût unitaire de l'ensemble du PGEÉ, et que la contribution de ces deux programmes au PGEÉ de *Gazifère inc.* est significative (42% des économies nettes de gaz).

3.3 LES NOUVEAUX PROGRAMMES PROPOSÉS PAR GAZIFÈRE POUR LE MARCHÉ RÉSIDENTIEL

Gazifère inc. propose d'introduire en 2018 deux nouveaux programmes pour son marché résidentiel, soit le *Programme d'échangeur d'air avec récupération de chaleur* et le *Projet-pilote chauffe-eau sans réservoir à condensation.*

3.3.1 Le Programme résidentiel d'échangeur d'air avec récupération de chaleur

Le *Programme d'échangeur d'air avec récupération de chaleur* présenterait un TCTR ratio gaz de 1,73. Le coût unitaire des économies nettes est de 1,09\$/m³ (14 700\$/13 499m³) ce qui est le ratio le plus bas des programmes résidentiels qui comportent une aide financière. ²¹

De plus, nous avons fait remarquer à Gazifère que les gains anticipés de ce programme étaient probablement sous-estimés de 10 %, en raison du mode de calcul des degrésiours :

QUESTION 17B) DE SÉ-AQLPA À GAZIFÈRE INC.

Vous faites la comparaison avec la situation des degrés jours de Boston sur une base de 16°C. Ne croyez-vous pas que si vous utilisiez une base de 13°C à l'instar de Gaz Métro vous obtiendriez une hausse des gains amenés par l'échangeur d'air avec récupération de chaleur?

RÉPONSE 17B) DE GAZIFÈRE INC. À SÉ-AQLPA

La sélection d'une température d'équilibre pour le chauffage des habitations est un exercice difficile, et n'ayant pas eu accès aux études sur lesquelles s'appuie Gaz Métro, une température d'équilibre conservatrice de 16°C a été utilisée. À titre indicatif, l'utilisation d'un point d'équilibre à 13°C conduirait à une augmentation des gains unitaires pour cette mesure, passant de 338 m³/an à 378 m³/an.²²

Nous croyons donc que ce programme et son budget doivent être approuvés par la Régie.

RECOMMANDATION NUMÉRO 2.3.2

LE PROGRAMME RÉSIDENTIEL D'ÉCHANGEUR D'AIR AVEC RÉCUPÉRATION DE CHALEUR

Nous recommandons à la Régie de l'énergie d'approuver le programme du secteur résidentiel Échangeur d'air avec récupérateur de chaleur et son budget, parce qu'il présente un bon TCTR ratio de gaz naturel, qu'il a un coût moindre que les autres programmes du secteur résidentiel qui comportent une aide financière et que, de plus, il est fort possible que les économies attribuables à ce programme soient plus élevées de plus de 10%.

²¹ **GAZIFÈRE**, Dossier R-4003-2017, phase 2, pièce B-0171, GI-19, Document 2, pages 26 et 68.

GAZIFÈRE, Dossier R-4003-2017, phase 2, pièce B-0192, GI-28, Document 1, Réponse numéro 17b à la demande de renseignements numéro 2 de SÉ-AQLPA, page 16.

3.3.2 Le Projet-pilote du secteur résidentiel de Chauffe-eau sans réservoir à condensation

Gazifère inc. se base sur le programme PE113 de Gaz Métro pour établir les caractéristiques de son *Projet-pilote de Chauffe-eau sans réservoir à condensation* pour 2018. Nous devons rappeler toutefois que, dans le dossier R-3987-2016 (la cause tarifaire 2017-2018 de Gaz Métro), nous avions proposé à la Régie d'abroger ce programme

Nous recommandons à la Régie de l'énergie de mettre fin au programme de Gaz Métro PE113 Chauffe-eau sans réservoir ENERGY STAR parce qu'il est miné par un taux d'opportunisme décourageant.²³

Voici les éléments que nous avons mis de l'avant pour justifier notre opposition : c'est un taux d'opportunisme révisé à 67% (il était à 5%) qui mine ce programme. Cependant, la Régie ne s'est pas prononcée sur ce programme :

[325] Dans sa décision D-2017-046, la Régie jugeait prématuré d'examiner au présent dossier les modifications proposées par le Distributeur aux paramètres des programmes PE113, PE123, PE212, PE220 et PE225, compte tenu du suivi administratif en cours.

[326] En suivi de la décision précitée, le Distributeur dépose à nouveau les fiches de ces programmes sur la base des anciens paramètres 116.

[327] La Régie prend acte de la réponse au suivi requis par la décision D-2017-046 quant au dépôt des fiches des programmes PE113, PE123, PE212, PE220 et PE225 selon les anciens paramètres. ²⁴

En attendant les résultats du suivi administratif en cours, nous ne pouvons que nous abstenir et recommander à la Régie de suspendre l'examen de ce projet-pilote et de son budget jusqu'à ce que le taux d'opportunisme du programme (qui semblerait très élaboré) et donc sa rentabilité, déjà discuté quant au programme correspondant de Gaz Métro, puisse être correctement évalué, ce que la Régie a remis à une date ultérieure quant à Gaz Métro.

En effet les perspectives de rentabilité de ce programme ne sont pas les mêmes si un participant sur 20 (5%) est un opportuniste que si c'est plutôt deux participants sur trois qui seraient de tels opportunistes (67%).

Jacques FONTAINE pour SÉ-AQLPA, Dossier R-3987-2016, Phase 2, Pièce C-SÉ-AQLPA-0028, SÉ-AQLPA 2, Document 1, page iv.

RÉGIE DE L'ÉNERGIE, Dossier R03987-2016, Phase 2, Pièce A-0095, Décision D-2017—094, page 96, paragraphes 325 à 327.

LE PROJET-PILOTE DU SECTEUR RÉSIDENTIEL DE CHAUFFE-EAU SANS RÉSERVOIR À CONDENSATION

Nous recommandons à la Régie de l'énergie de suspendre sa décision quant au *Projet-pilote* de *Chauffe-eau sans réservoir à condensation* pour 2018 de *Gazifère inc.* et à son budget, jusqu'à ce que le taux d'opportunisme du programme (qui semblerait très élaboré) et donc sa rentabilité, déjà discuté quant au programme correspondant de Gaz Métro, puisse être correctement évalué, ce que la Régie a remis à une date ultérieure quant à Gaz Métro.

3.4 LES NOUVEAUX PROGRAMMES PROPOSÉS PAR GAZIFÈRE POUR LE MARCHÉ POUR LE MARCHÉ COMMERCIAL ET INSTITUTIONNEL (CI))

Nous remarquons d'emblée que le ratio coût unitaire annuel de l'aide financière des nouveaux programmes proposés pour le marché commercial et institutionnel (CI) est de l'ordre de 0,38\$/m³ alors que pour ce même marché, en ne considérant que les programmes déjà existants qui comportent des gains d'énergie, on obtient 0,85\$/m³.²⁵

Les nouveaux programmes proposés par *Gazifère inc.* apparaissent donc nettement plus rentables.

3.4.1 Le Programme proposé au secteur Cl de Régulateur extérieur de mise en marche de chaudière

Le nouveau programme proposé au secteur CI de *Régulateur extérieur de mise en marche de chaudière* présente de très belles qualités :

- □ Un TCTR-gaz ratio de 4,81.
- Une proportion de 8% des économies nettes de gaz de l'ensemble des gains du PGEÉ de Gazifère contre 1% de l'aide financière totale déboursée par Gazifère, ce qui peut aussi se traduire par un très faible coût unitaire annuel de 0,16\$/m³ alors que la moyenne globale du PGEÉ de Gazifère est de 0.79\$/m³. ²⁶

RECOMMANDATION NUMÉRO 2.3.4

LE PROGRAMME PROPOSÉ AU SECTEUR CI DE RÉGULATEUR EXTÉRIEUR DE MISE EN MARCHE DE CHAUDIÈRE

Nous recommandons à la Régie de l'énergie d'approuver le p programme proposé au secteur CI de *Régulateur extérieur de mise en marche de chaudière* et son budget, parce qu'il présente de belles qualités : un TCTR-gaz ratio de 4,81, une proportion de 8% des économies nettes de gaz de l'ensemble des gains du PGEÉ de Gazifère contre 1% de l'aide financière totale déboursée par Gazifère, ce qui peut aussi se traduire par un très faible coût unitaire annuel de 0,16\$/m³ alors que la moyenne globale du PGEÉ de Gazifère est de 0,79\$/m³.

²⁵ **GAZIFÈRE**, Dossier R-4003-2017, phase 2, pièce B-0171, GI-19, Document 2, page 68.

²⁶ **GAZIFÈRE**, Dossier R-4003-2017, phase 2, pièce B-0171, GI-19, Document 2, pages 52 et 68.

3.4.2 Les Programmes proposés quant aux équipements de cuisine commerciale

Sous la rubrique équipements de cuisine commerciale, les nouveaux programmes suivants sont proposés par Gazifère :

- Cuiseur vapeur;
- Plaque chauffante;
- Lave-vaisselle:
- Pulvérisateur de pré-rinçage à faible débit;

3.4.2.1 Cuiseur vapeur ENERGY STAR

Le nouveau *Programme Cuiseur vapeur ENERGY STAR* proposé par *Gazifère inc.* pour 2018 présente un TCTR-gaz ratio de 4,64 et TCTR ratio tout de 8,39 à cause des économies d'eau qu'il entraîne. Il permet 0,5% des économies nettes de gaz pour une proportion de 0,05% des aides financières octroyées par Gazifère. Le coût unitaire annuel de 0,09\$/m³ est le plus faible des aides financières versées (sauf, évidemment l'abaissement de la température des chauffeeau). La moyenne globale du PGEÉ de Gazifère est de 0,79\$/m³. ²⁷

RECOMMANDATION NUMÉRO 2.3.5 LE NOUVEAU PROGRAMME DE CUISEUR VAPEUR ENERGY STAR

Nous recommandons à la Régie de l'énergie d'approuver le *Programme Cuiseur vapeur ENERGY STAR* proposé par *Gazifère inc.* pour 2018, et son budget, pour les raisons suivantes : présente un TCTR-gaz ratio de 4,64 et TCTR ratio tout de 8,39 à cause des économies d'eau qu'il entraîne. Il permet 0,5% des économies nettes de gaz pour une proportion de 0,05% des aides financières octroyées par Gazifère. Le cout unitaire annuel de 0,09\$/m³ est le plus faible des aides financières versées (sauf, évidemment l'abaissement de la température des chauffe-eau). La moyenne globale du PGEÉ de Gazifère est de 0,79\$/m³.

²⁷ **GAZIFÈRE**, Dossier R-4003-2017, phase 2, pièce B-0171, GI-19, Document 2, pages 54, 56 et 57.

3.4.2.2 Plaque chauffante ENERGY STAR

Gazifère inc. ne prévoit aucun participant en 2018 pour le Programme Plaque chauffante ENERGY STAR. *Gazifère inc.* prévoit ajouter ce programme à l'exercice de collecte de données réalisé auprès des participants aux programmes. ²⁸

Nous ne croyons pas que la Régie ait à se prononcer sur ce programme à ce moment ci.

RECOMMANDATION NUMÉRO 2.3.6 LE NOUVEAU PROGRAMME DE PLAQUE CHAUFFANTE ENERGY STAR

Nous ne croyons pas que la Régie de l'énergie ait à se prononcer à ce stade sur le *Programme Plaque chauffante ENERGY STAR*.

3.4.2.3 Lave-vaisselle ENERGY STAR

Gazifère inc. propose deux types de lave-vaisselle ENERGY STAR : soit un lave-vaisselle haute température stationnaire (HT-ST) et un lave-vaisselle basse-température à convoyeurs multiples (BT-CM). Les caractéristiques de ces lave-vaisselle sont combinées par Gazifère inc.

LE TCTR-gaz ratio est de 2,41. Le TCTR ratio tout est de 6,77 car il présente aussi des bénéfices d'électricité et d'eau. Le cout unitaire annuel de 0,38\$/m³ se compare avantageusement à la moyenne globale du PGEÉ de Gazifère qui est de 0,79\$/m³. ²⁹

RECOMMANDATION NUMÉRO 2.3.7 LE NOUVEAU PROGRAMME DE LAVE-VAISSELLE ENERGY STAR

Nous recommandons à la Régie de l'énergie d'approuver le Programme Lave-vaisselle ENERGY STAR et son budget pour les raisons suivantes : il présente un présente un TCTR-gaz ratio de 2,61 et TCTR ratio tout de 6,77 car il présente aussi des bénéfices d'électricité et d'eau. Le coût unitaire annuel de 0,38\$/m³ se compare avantageusement à la moyenne globale du PGEÉ de Gazifère qui est de 0,79\$/m³.

²⁸ **GAZIFÈRE**, Dossier R-4003-2017, phase 2, pièce B-0171, GI-19, Document 2, pages 54, 55 et 68.

²⁹ **GAZIFÈRE**, Dossier R-4003-2017, phase 2, pièce B-0171, GI-19, Document 2, pages 68 et 71.

3.4.2.4 Pulvérisateur de pré-rinçage à faible débit

Le *Programme Pulvérisateur de pré-rinçage à faible débit* est un des deux programmes de *Gazifère inc.* qui ne comporte pas d'effet de distorsion, l'autre est le programme existant d'Aérotherme à condensation. Ce programme entraîne aussi près de 3,5 M de litres d'eau d'économie.

LE TCTR-gaz ratio est de 2,08. Le TCTR ratio tout est de 5,07 car il présente d'important bénéfices d'eau. Le coût unitaire annuel de 0,47\$/m³ se compare avantageusement à la moyenne globale du PGEÉ de Gazifère qui est de 0,79\$/m³. 30

RECOMMANDATION NUMÉRO 2.3.8 LE PROGRAMME PULVÉRISATEUR DE PRÉ-RINÇAGE À FAIBLE DÉBIT

Nous recommandons à la Régie de l'énergie d'approuver le *Programme Pulvérisateur de pré-rinçage à faible débit* et son budget, pour les raisons suivantes : il présente un TCTR-gaz ratio de 2,08. Le TCTR ratio tout est de 5,07 car il présente d'importants bénéfices d'eau. Le coût unitaire annuel de 0,47\$/m³ se compare avantageusement à la moyenne globale du PGEÉ de Gazifère qui est de 0,79\$/m³.

³⁰ **GAZIFÈRE**, Dossier R-4003-2017, phase 2, pièce B-0171, GI-19, Document 2, pages 60, 68 et 71.

3.4.3 Le programme du secteur CI, Combo-Hotte à débit variable et générateur d'air tempéré à condensation

Le programme du secteur CI Combo – hotte à débit variable et générateur d'air tempéré à condensation comporte une part de gain d'électricité. Il est affecté d'un faible taux de distorsion de 10%.

Le TCTR-gaz ratio est de 2,49 et le TCTR ratio tout est de 2,95. Le coût unitaire annuel de 0,45\$/m³ se compare avantageusement à la moyenne globale du PGEÉ de Gazifère qui est de 0.79\$/m³. 31

RECOMMANDATION NUMÉRO 2.3.9

LE PROGRAMME DU SECTEUR CI, COMBO-HOTTE À DÉBIT VARIABLE ET GÉNÉRATEUR D'AIR TEMPÉRÉ À CONDENSATION

Nous recommandons à la Régie de l'énergie d'approuver le *programme du secteur CI Combo – hotte à débit variable et générateur d'air tempéré à condensation* et son budget, pour les raisons suivantes : il présente un TCTR-gaz ratio de 2,49. Le TCTR ratio tout est de 2,95 car il présente quelque gain d'électricité. Le coût unitaire annuel de 0,45\$/m³ se compare avantageusement à la moyenne globale du PGEÉ de Gazifère qui est de 0,79\$/m³

GAZIFÈRE, Dossier R-4003-2017, phase 2, pièce B-0171, GI-19, Document 2, pages 62, 68 et 71.

- CONCLUSION

Nous invitons donc la Régie de l'énergie à accueillir les recommandations qui sont exprimées au présent rapport, que l'on trouve également reproduites au sommaire.